

Demande de renouvellement de carte d'étudiant

Attention! Le renouvellement d'une carte d'étudiant est soumis au versement d'une somme de 10€ (arrêté n°UCA-2017-279) publié le 07/09/2017.

Muni(e) du justificatif de paiement et du [formulaire](#) dûment renseigné et signé, vous pourrez faire refaire votre carte d'étudiant(e) auprès du service de scolarité de votre année d'étude